

Vendredi 1^{er} février 2013

DOSSIER DE PRESSE

Inauguration de la Maison Des Adolescents du Loiret

Le mercredi 6 février 2013 à 11h

40 rue Porte Madeleine
A Orléans

En présence de

Jacques Laisné, Directeur général de l'ARS du Centre

Serge Grouard, Maire d'Orléans et Député du Loiret

Contact :

ARS du Centre

Sandrine Loiseau-Melin

Chef de cabinet chargée des relations avec la presse

Tél : 02 38 77 47 84 – portable : 06 07 11 52 17

ars-centre-presse@ars.sante.fr

131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans cedex 1

Plus d'informations sur le site www.ars.centre.sante.fr

Communiqué de synthèse

La Maison des Adolescents était attendue depuis plusieurs années à Orléans.

En 2011, la délégation territoriale (DT) du Loiret de l'Agence régionale de santé du Centre (ARS) a montré la ferme volonté de faire aboutir ce projet en 2012 au regard des impératifs locaux, des besoins exprimés par les acteurs et des conditions ultimes de faisabilité indiquées par le Ministère.

Pour cela, Il fut nécessaire de s'appuyer sur les acquis de la démarche préalablement engagée d'une part au sein du réseau ADO 45 crée il y a quelques années et dans lequel l'Association pour l'écoute et l'accueil en addictologie et toxicomanies (APLEAT) et l'Association Interdépartementale pour le Développement des Actions en faveur des Personnes Handicapées et Inadaptées (AIDAPHI) s'étaient impliquées dans son pilotage et d'autre part sur le pré-projet de Maison des Adolescents porté par le Centre hospitalier départemental (CHD) Georges Daumézon à Fleury-les Aubrais.

Au vu de l'implication antérieure des différents partenaires, la DT a proposé que le portage du projet soit confié à une association réunissant trois co-fondateurs : le CHD Georges Daumézon, l'AIDAPHI et l'APLEAT, association dénommée AMARA 45 (association pour la Maison des Adolescents et le Réseau de l'Adolescence 45.)

Dès la création de cette association, la construction de ce projet s'est faite durant le 1^{er} semestre 2012 avec un pilotage de la DT 45 au travers de réunions d'étape de réalisation.

Mais au-delà des membres fondateurs, le réseau des partenaires a été réactivé et il devra à l'avenir, comprendre tous les partenaires œuvrant auprès des jeunes pour assurer le succès de cette entreprise.

Les locaux de la Maison des adolescents appartiennent au CHRO et sont situés au centre d'Orléans, 40 rue Porte Madeleine. L'Etablissement hospitalier a réalisé et suivi les travaux d'aménagement dans les délais et contraintes initialement prévus (de juillet à novembre 2012), en lien avec l'association AMARA 45 et la DT ARS du département du Loiret.

Ce projet a été financé par l'ARS sur des crédits de la direction hospitalisation de l'offre de soins (DHOS) : 156 000 € et sur des crédits fonds d'intervention régional (FIR) : 56 000 € (partie réseau). Un contrat d'objectifs et de moyens a été conclu fin 2012.

Il est clair qu'une telle Maison n'est pas un dispositif de plus, une structure sans nécessité particulière.

Au contraire elle se veut le lieu et le lien d'une mise en réseau de professionnels, permettant une approche globale de la problématique de l'adolescence, dans ses dimensions psycho-sociale, éducative, médicale et juridique.

L'adolescence est un temps de transformation physique et psychique qui bouleverse les repères et les représentations de chacun. Ce qui peut entraîner des replis sur soi, des incompréhensions, de la violence, de la tristesse et des ruptures dans le développement relationnel ou des comportements difficiles voire déviants.

Cette Maison qui ouvre ses portes saura remplir avec efficacité toutes les missions qui lui sont confiées grâce à la motivation et au dynamisme de tous les partenaires engagés dans cette belle action destinée à répondre à un besoin avéré des adolescents, de leurs parents mais aussi des professionnels pour mieux travailler ensemble, et construire des parcours de vie, de santé ou de soins les plus adaptés et cohérents possibles.



L'association AMARA 45 est une émanation du CHD Georges Daumézon, de l'AIDAPHI et de l'APLEAT qui se sont regroupés pour créer la Maison des adolescents et re-crée le réseau de l'adolescence.

C'est une association loi 1901 essentiellement financée par des fonds Sécurité sociale.

Elle ne rémunère pas de personnel. Celui-ci est mis à disposition par l'AIDAPHI et l'APLEAT et le CHD Georges Daumézon. Les agents restent statutairement et hiérarchiquement liés à leur employeur. Actuellement environ trois équivalents temps pleins travaillent à AMARA 45. Ce sont des demi-journées d'infirmière, d'éducateur, de psychologue, de cadre de santé, de secrétaire et trois vacations médicales : psychiatre, pédiatre et gynécologue.

L'association dispose d'un Bureau qui est une émanation du Conseil d'Administration. Celui-ci fait le lien entre les orientations stratégiques et le fonctionnement opérationnel de la Maison des Adolescents et du Réseau 45 de l'adolescence.

L'association rend compte à l'Agence Régionale de Santé de l'utilisation des moyens mis à disposition et du respect des orientations inscrites dans le Projet Régional de Santé (PRS) ainsi que dans le Contrat local de santé (CLS).

Peuvent adhérer des personnes morales et physiques qui œuvrent pour la prise en charge des adolescents.

AMARA 45 a une double vocation : faire fonctionner la Maison des Adolescents et le réseau 45 de l'adolescence. Cela se traduit à la fois sur le plan statutaire, ces deux entités étant reliées au sein de l'association AMARA et au niveau organisationnel, notamment par le partage et la mise en commun de moyens humains et matériels. Cela se traduit aussi par cet « objet commun » que constitue « la question adolescente », incluant l'adolescence et les adolescents. Les missions des professionnels au sein d'AMARA 45 consistent essentiellement en une écoute, de l'information et une orientation si un besoin ou une difficulté est identifié. Dans ce contexte le travail d'équipe et l'articulation entre la Maison des adolescents et le réseau 45 de l'adolescence sont essentiels.

Une psychologue anime le réseau 45 de l'adolescence par l'association de tous les acteurs impliqués à titre professionnel ou institutionnel dans la prise en charge sociale, médico-sociale ou sanitaire des adolescents.



La Maison Des Adolescents du Loiret a la particularité d'être associée au Réseau 45 de l'Adolescence. Ces deux entités sont reliées au sein de l'association AMARA 45 (Association pour la Maison des Adolescents du Loiret et le Réseau 45 de l'Adolescence), avec des moyens humains et matériels partagés et mis en commun, dans une maison rénovée à cet effet au 40 de la rue Porte Madeleine à Orléans.

Quels que soient la situation personnelle et le parcours singulier des jeunes qui fréquentent ce lieu unique dans le Loiret, la Maison des Adolescents leur est potentiellement destinée. Cette nouvelle structure n'a pas vocation à développer des actions ou des interventions, ni même des projets, qui se substitueraient aux activités sociales, médico-sociales ou sanitaires existantes. Ses missions se situent en complément des autres dispositifs et sont articulées avec ceux-ci, notamment grâce à la mobilisation du Réseau 45 de l'Adolescence.

A partir de l'accueil inconditionnel de tout adolescent, seul ou accompagné, dans le respect de l'anonymat s'il le souhaite, avec ou sans rendez-vous, la Maison des Adolescents assure, en première intention, une mission d'évaluation. Les accueillants, professionnels de santé et du secteur social, sont en capacité d'effectuer, lorsque cela s'avère nécessaire, un travail d'accompagnement pour faciliter l'accès aux soins ou à des structures spécialisées. Un conseil ou une simple information peuvent également être dispensés et par-delà ces différents aspects, la Maison des Adolescents a aussi un rôle de prévention individuelle auprès des adolescents qui la contactent.

Les parents et les proches des adolescents, reçus de préférence sur rendez-vous, bénéficient également de conseils, avec la possibilité d'une mise en relation avec des professionnels spécialisés de la Maison des Adolescents ou de structures partenaires.

Il est proposé, dans un premier temps, des plages d'accueil du public avec ou sans rendez-vous, le lundi et le vendredi de 15h à 18h, et le mercredi sans interruption de 13h à 18h.

Pour sa part, et en lien étroit avec la Maison Des Adolescents, le Réseau 45 de l'Adolescence permet un lieu d'échanges et de croisement des compétences autour de l'adolescence pour les intervenants des champs sanitaire, médico-social, social, justice, éducation nationale. Le Réseau doit permettre de relever les problématiques rencontrées, de soutenir les professionnels dans leur pratique, de coordonner les actions et de proposer des solutions conjointes d'accompagnement aux adolescents.

La Maison des adolescents
40 rue Porte Madeleine
45000 Orléans
02 34 28 35 08
contact@amara45.fr

lundi et vendredi de 15 h à 18 h
mercredi de 13 h à 18 h